



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N° 23-055

Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) des Pays de la Loire – renouvellement adhésion pour l'année 2023

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU la délibération n° 072-2020 en date du 3 juillet 2020 portant procès-verbal d'élection du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre,

VU la délibération n°098-2015 en date du 15 juin 2015, portant adhésion au Conservatoire Régional des Espaces Naturels des Pays de la Loire,

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler son adhésion auprès de l'association du Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de La Loire afin de poursuivre la valorisation et la préservation de son patrimoine naturel et paysager.

DÉCIDE

Article 1 : de renouveler son adhésion à l'association Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire (SIRET : 809 440 654 00030), 1 rue Célestin Freinet, Le Nantil, Bât. A1 Nord à Nantes pour l'année 2023,

Article 2 : d'acquitter la cotisation annuelle de 10 0001 à 20 000 habitants, à savoir, 500 € pour l'exercice 2023.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le Comptable public assignataire chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon,

Le 29/03/2023

Le Maire,

Rémy ORHON

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.





Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire

Ru N

*Stouy - Zone BC
(et DH19)*

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
N° 465
Reru

Original DSSU
Copies M. Loirat
Observations
24 MAR. 2023

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon
Monsieur Rémy ORHON
Place du Maréchal Foch
CS30217
44150 ANCENIS - SAINT-GEREON

Nantes, le 16 mars 2023

N/Réf : 0323003 – LO – AL/SR

Objet : Appel à cotisation

Monsieur le Maire,

Depuis plus de huit ans, le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire mène des actions de préservation et gestion de sites naturels remarquables, d'accompagnement des collectivités territoriales, de mise en œuvre de programmes régionaux, d'animation de réseaux d'acteurs concernés par les problématiques de gestion de l'espace et de protection de la biodiversité.

Son engagement est reconnu par un agrément spécifique, délivré par l'Etat et la Région au titre de l'article L. 414-11 du Code de l'environnement, pour la période 2017-2027.

En lien avec de nombreux partenaires et notamment les collectivités territoriales, le Conservatoire intervient dans le cadre des différentes politiques publiques de l'aménagement du territoire et de préservation des ressources naturelles : Natura 2000, Stratégie nationale des aires protégées, XIème programme de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, Stratégie régionale pour la biodiversité, politiques départementales des Espaces naturels sensibles, etc.

En renouvelant votre adhésion au Conservatoire d'espaces naturels, votre collectivité lui permet de poursuivre son implication au plus près du terrain pour la valorisation du patrimoine naturel des Pays de la Loire.

L'adhésion au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire, permet à votre collectivité :

- D'être régulièrement informée de l'action du Conservatoire, au moyen d'une lettre d'information dédiée, mais aussi via le site internet de l'association (www.cenpaysdelaloire.fr) et sa page Facebook ;
- De disposer d'un accès privilégié aux animations ou événements proposés par le Conservatoire, notamment les « Rencontres des naturalistes et gestionnaires d'espaces naturels des Pays de la Loire », organisées en lien avec la Coordination régionale de la LPO ;
- De s'impliquer dans la gouvernance du Conservatoire, avec un collège réservé aux collectivités membres ;
- De construire des projets et actions en lien avec votre collectivité et de devenir un partenaire privilégié du Conservatoire ;
- De façon générale, de soutenir la démarche et le projet associatif du Conservatoire.

Siège social
Antenne Loire-Océan
Nantill – Bât. A1 – 1, rue Célestin Freinet – 44200 Nantes
Tél. : 02 28 20 51 66

accueil@cenpaysdelaloire.fr – www.cenpaysdelaloire.fr

Adresse de réception des factures
Antenne Maine-Anjou
17, rue Jean Grémillon – 72000 Le Mans
Tél. : 02 43 77 17 65

Aussi, je compte sur vous pour réaffirmer votre soutien, en renouvelant votre adhésion pour l'année 2023.

Les crises multiples que nous traversons (sanitaires, climatiques etc.) mettent en évidence la nécessité d'espaces naturels riches et diversifiés pour protéger notre santé, nous prémunir d'événements climatiques extrêmes et l'immense besoin de reconnecter nos sociétés à la nature : l'action conjointe du Conservatoire d'espaces naturels et des collectivités territoriales n'a jamais été aussi indispensable !

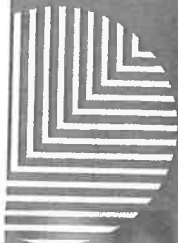
Je vous invite donc à nous renvoyer, complété, le bulletin d'adhésion joint à ce courrier.

Par ailleurs, je reste à votre totale disposition pour convenir d'un rendez-vous et envisager avec votre collectivité de nouvelles perspectives de collaboration et de partenariat.

Je vous remercie par avance de votre soutien et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sincères salutations.

Alain LAPLACE
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Laplace', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract, with a vertical stroke intersecting the horizontal line.



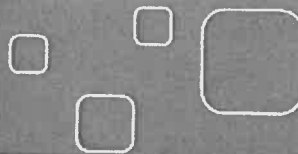
SOUTENEZ NOS ACTIONS
EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ !



ADHÉREZ



Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire



ADHÉSION COLLECTIVITÉ - ACTEUR ÉCONOMIQUE



VOUS AIMEZ NOS ACTIONS ?

SOUTENEZ-NOUS !

Le Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire mène des actions concrètes au service de la CONNAISSANCE, de la PRÉSERVATION, de la VALORISATION des espaces naturels et de la BIODIVERSITÉ des Pays de la Loire. En nous soutenant, vous donnez du poids à notre mission et vous aidez la nature proche de chez vous !

↪ ADHÉRER AU CEN PAYS DE LA LOIRE, C'EST AVOIR LA POSSIBILITÉ DE :

- Participer aux sorties nature
- Être informé des actions du Conservatoire
- Obtenir des informations sur les espaces naturels
- Apporter une aide bénévole lors d'inventaires, chantiers...
- Participer au fonctionnement de l'association
- Soutenir l'action du Conservatoire en matière de protection et gestion des sites naturels



JE SOUTIENS L'ACTION DU

CEN PAYS DE LA LOIRE !

Première adhésion

Renouvellement

Adhésion pour l'année : 2023

Acteur économique (en nombre de salariés)

moins de 10 - 25 €

de 10 à 50 - 100 €

plus de 50 - 200 € minimum

Mon entreprise peut être mécène du Conservatoire ; je souhaite être rappelé à ce sujet.

Collectivité territoriale (en nombre d'habitants)

Jusqu'à 500 - 50 €

de 20 001 à 50 000 - 1 000 €

de 501 à 1 000 - 100 €

de 50 001 à 100 000 - 2 000 €

de 1 001 à 2 500 - 200 €

de 100 001 à 200 000 - 3 000 €

de 2 501 à 10 000 - 300 €

+ de 200 000 - 4 000 €

de 10 001 à 20 000 - 500 €

Syndicat de bassin versant - 200 €

Nom de la structure : Mairie d'Ancenis - Saint - Géréon

Nom - Prénom du représentant : Représentée par M. Le Maire,
RÉMY ORHON

Adresse : Place du Maréchal Foch
CS 30217

C.P. : 44156 Ville : ANCENIS - SAINT - GERÉON

Téléphone : 02 40 83 87 00

Mail : mairie@ancenis-saint-geron.fr

J'accepte de recevoir toutes les informations du Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire au format numérique (rayer en cas de désaccord).

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'ordre du
Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire : 1 rue
Célestin Freinet - Le Nantil - Bât. A1 Nord - 44200 Nantes.

Date et signature : M. Le Maire,
Vice-président du CD 44
RÉMY ORHON



COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE CEN PAYS DE LA LOIRE ?





**Conservatoire
d'espaces naturels
Pays de la Loire**

À BIENTÔT !



WWW.CENPAYSDELA LOIRE.FR



Site de Nantes

1 rue Célestin Freinet, Le Nantilly, Bât. A1 Nord - 44200 NANTES - 02 28 20 66 07

Site d'Angers

10 boulevard Henri Arnauld - 49100 ANGERS - 09 54 62 68 71

Site du Mans

17 rue Jean Grémillon - 72000 LE MANS - 02 43 77 17 65